

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 7 septembre 2012

Service instructeur
Service Habitat et Solidarités Territoriales

N° CP-2012-8-10-5

Service consulté

FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIE AU LOGEMENT (ASLL) CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CAROLINE BINDER

Résumé : Le Département du Haut-Rhin, par l'intermédiaire du dispositif Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), subventionne les associations qui réalisent des mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL).

Ces mesures ont pour objectif d'apporter aide et soutien à la personne ou à la famille ayant des difficultés économiques et/ou sociales, afin de favoriser et permettre une insertion dans un parc de logements diversifiés.

6 associations sont missionnées par le FSL sur la base d'une convention de partenariat avec le Département pour la réalisation de cette prestation : ACCES, ALEOS, APPONA 68, Caroline BINDER, ESPOIR COLMAR, ESPOIR MULHOUSE.

La Commission Permanente s'est prononcée favorablement le 14 juin 2012 sur les termes de la convention-type envisagée appelée à servir de modèle pour l'élaboration des conventions particulières à conclure avec chacune des associations concernées, ainsi que pour la signature des conventions de partenariat avec les associations ACCES, ALEOS, APPONA 68, ESPOIR COLMAR, ESPOIR MULHOUSE, au titre de l'année 2012.

Le rapport a pour objet la signature d'une convention départementale de partenariat avec l'association Caroline BINDER.

Le Département du Haut-Rhin, par l'intermédiaire du dispositif Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), intervient dans le cadre de ses missions que lui confère la loi visant à la mise en œuvre du droit au logement pour attribuer des aides financières et/ou des mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL), aux personnes ou aux familles éprouvant des difficultés particulières pour accéder ou se maintenir dans un logement.

Une convention départementale de partenariat formalise les missions de l'association, les partenariats à développer au titre de l'Accompagnement Social Lié au Logement pour que les personnes ou les familles qui bénéficient de ces mesures puissent accéder ou se maintenir dans un logement décent et adapté à leur ressources et leur composition familiale, avec une attention particulière dans le domaine de la maîtrise des énergies.

Elle fixe le cadre d'intervention de chaque association, le territoire d'intervention, l'enveloppe financière réservée par le FSL dans le cadre de la réalisation de cette mission, ainsi que les relations avec le FSL, service prescripteur des mesures ASLL.

Ces conventions sont conclues pour une durée d'un an avec effet au 1^{er} Janvier 2012, renouvelable par voie d'avenant.

La Commission Permanente s'est prononcée favorablement le 14 juin 2012, pour la signature des conventions de partenariat avec les associations ACCES, ALEOS, APPONA 68, ESPOIR COLMAR, ESPOIR MULHOUSE, au titre de l'année 2012.

Un modèle de convention a aussi été approuvé en Commission Permanente du 14 juin 2012.

Pour les activités en matière d'ingénierie sociale, financière et technique qui intègrent l'ASLL, un agrément de la Préfecture du Haut-Rhin doit être délivré.

La Préfecture du Haut-Rhin a établi un arrêté n° 2012095-0020 le 4 avril 2012 portant agrément de l'association Caroline BINDER pour les activités d'Ingénierie sociale, financière et technique pour une durée de cinq ans renouvelable qui a été communiqué au FSL début juillet 2012.

L'association Caroline BINDER a repris, depuis le 1^{er} janvier 2012, l'activité ASLL de l'association LE PORTAIL dissoute. Elle a aussi intégré dans sa structure le travailleur social qui réalisait ces mesures.

Compte tenu du travail de qualité réalisé par le travailleur social, le FSL a souhaité poursuivre sa collaboration avec cette structure.

Aussi, le FSL a inscrit dans son budget en faveur de l'association Caroline BINDER une enveloppe financière de 38 700 € dans le cadre de la réalisation de 17 mesures ASLL individuel limitée au découpage territorial : Ville de Colmar, Espaces Solidarité COLMAR PLAINE, COLMAR VALLEES et SAINTE-MARIE-AUX-MINES.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- 1) d'approuver le versement d'une subvention de fonctionnement, d'un montant de 38 700 € maximum, au titre de 17 mesures ASLL maximum pour l'année 2012, à l'association Caroline BINDER en fonction de la réalisation effective des mesures,
- 2) d'autoriser le versement de cette subvention sur le budget du FSL dont le gestionnaire et comptable est la CAF du Haut-Rhin, sous réserve de la signature de la convention départementale de partenariat à conclure avec l'association sur la base de la convention-type approuvée par délibération de la Commission Permanente n° 2012-6-10-7 du 14 juin 2012,
- 3) de m'autoriser à signer la convention départementale de partenariat avec l'association Caroline BINDER.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER